



INNOVER AUJOURD'HUI POUR PRESERVER DEMAIN

**SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE  
VIENNE BRIANCE GORRE**



**CHAILLAC SUR VIENNE – RD86A**  
*Renouvellement de conduites en PVC Ø 160mm sur 1 230ml*

**PROCES-VERBAL – REUNION DU BUREAU  
DU MERCREDI 1<sup>er</sup> MARS 2023  
N°01/23**

L'an deux mille vingt-trois, le 1er Mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 13 Février 2023, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

**Délégués présents** : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Pascal THEILLET, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, membres du Bureau Syndical.

**Délégués excusés ou absents** : MM. Loïc GAYOT, Lucien DUROUSSAUD, Didier MARCELLAUD, Philippe ROUGERIE, membres du Bureau Syndical.

**Assistent à la séance, invités par Monsieur le Président :**

Mme Mireille GUILLOTEAU et M. Pascal DUBREUIL, employés du SMAEP Vienne Briance Gorre.

M. Patrice LAVISSE, responsable du cabinet PPS COLLECTIVITES.

Monsieur Maurice LEBOUTET ouvre la séance à 18h00. Le Président excuse les membres absents ce jour.

Monsieur André DUBOIS est désigné secrétaire de séance.

## **I. Elaboration de l'Ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale**

### **CHANGMENT DE DELEGUES**

Modification de la liste des délégués du comité syndical suite à l'intégration de la commune de MEUZAC

### **AVENANT AU PROCES-VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES BIENS DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU POTABLE SUITE A L'ADHESION DE LA COMMUNE DE SAINT MATHIEU**

### **RAPPORT DE PRESENTATION DES TRAVAUX DES COMMISSIONS**

#### **A) Commission travaux du 1<sup>er</sup> Mars 2023**



M. Jacques BERNIS, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, remarque une erreur de calculs sur le montant prévisionnel de la « Stratégie globale de la gestion de la ressource en eau du Syndicat Vienne Briance Gorre » en page 10 de l'ordre du jour .

Voici les corrections apportées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 14 mars :

#### **Montant prévisionnel**

CIBLE 1 - « EAU SOUTERRAINE » : (dont 95 000 € HT d'instrumentation.)	173 000 €
CIBLE 2- Etablissement d'un bilan BESOINS / RESSOURCES sur 20 ans :	152 000 €
CIBLE 3 - Etablissement d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux :	50 000 €
Divers, Imprévus	15 000 €
<b>MONTANT TOTAL H.T</b>	<b>390 000 €</b>

#### **B) Commission consultative du 1<sup>er</sup> Mars 2023**

- 1- Etude d'harmonisation tarifaire suite à l'intégration des communes de MAGNAC BOURG et MEUZAC en 2023 : Mise en place de l'avenant 8 au contrat SE3R/VBG pour l'intégration de ces deux communes



M. Maurice LEBOUTET, président, précise que la commission consultative a demandé au délégataire de revoir son Compte d'Exploitation Prévisionnel en fonction des éléments remis par le Cabinet PPS. A ce titre, en cas de non-retour favorable de leur part d'ici l'envoi de l'ordre du jour, la délibération pour l'Avenant n°8 sera retirée lors du prochain comité syndical.

- 2- Délégation par affermage du service de production et de distribution d'eau potable 01/01/2017 au 31/12/2028 - Pénalité pour objectif non atteint sur le rendement de réseau en 2021.



M. Maurice LEBOUTET, président, émet un avis favorable à l'application de cette pénalité. Il précise que la non-application faite sur le rendement de réseau de 2020 n'a pas l'effet escompté sur l'amélioration du rendement sur la commune de PANAZOL.

M. Eric PAULHAN, délégué titulaire de la Communauté de Communes du Val de Vienne, rappelle que les travaux prévus en compensation avaient été accordés favorablement à l'exploitant.

M. Jean DUCHAMBON, délégué titulaire de la communauté de communes Porte Océane du Limousin, précise que le contexte actuel de pénurie d'eau oblige le Syndicat à appliquer cette pénalité.

M. Didier LEYRIS, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, approuve l'application de cette clause contractuelle.

## DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

- ✓ Analyse rétrospective
- ✓ Analyse du niveau d'endettement



M. Gaston CHASSAIN, vice-président en charge des finances, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, remarque une erreur sur l'annuité de la dette en page 28 de l'ordre du jour.

Voici les corrections apportées à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale du 14 mars :

**Ainsi, entre 2018 et 2022, l'annuité de la dette est passée d'un montant de 337 161 € à un montant de 260 359 €.**

- ✓ Etude prospective
- ✓ Données financières relatives aux ressources humaines
- ✓ Comptabilité : Souscription d'un emprunt pour les travaux de modernisation et rénovation de l'usine de traitement de Solignac : Réalisation d'un emprunt

## II. Délibérations prises par le Bureau dans le cadre de la délégation de fonctions et d'attributions

- **DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-01 - Séance du 01/03/2023 - Demande de subvention : Sécurisation de la ressource en eau sur le bassin versant de l'Isle / Station de traitement des CROZES**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Article 1 :** Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30% et l'Agence de l'Eau Adour Garonne dont le montant estimé total s'élève à 125 853 € HT ;

**Article 2 :** Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.



M. Maurice LEBOUTET, président, précise que le Conseil Départemental de la Haute Vienne n'est pas favorable à des financements sur des opérations en dehors du Département de la Haute Vienne.

- **DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-02- Séance du 01/03/2023-Demande de subvention : programme de travaux d'extensions et des modifications du réseau AEP sur les communes de Royères, Glanges, Saint Priest sous Aix, Saint Yrieix la Perche, Saint Hilaire Bonneval, Séreilhac, Saint Victurnien, Aix sur Vienne, Oradour sur Glane, Panazol, Feytiat, la Meyze et Boisseuil**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Article 1 :** Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux d'extensions et des modifications du réseau AEP sur les communes de ROYERES, GLANGES, SAINT PRIEST SOUS AIXE, SAINT YRIEIX LA PERCHE, SAINT HILAIRE BONNEVAL, SEREILHAC, SAINT VICTURNIEN, AIXE SUR VIENNE, ORADOUR-SUR-GLANE, PANAZOL, FEYTIAT, LA MEYZE et BOISSEUIL dont le montant total s'élève à 213 283 € HT ;

**Article 2 :** Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

- **DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-03 - Séance du 01/03/2023 - Demande de subvention : programme prévisionnel de travaux de renforcement du réseau AEP sur les communes de Condat sur Vienne, Saint Victurnien, Saint Yrieix la Perche, Panazol et Isle**

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**Article 1 :** Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de renforcement du réseau AEP sur les communes de CONDAT sur VIENNE, SAINT – VICTURNIEN, SAINT YRIEIX LA PERCHE, PANAZOL et ISLE dont le montant total s'élève à 352 000 € HT ;

**Article 2 :** Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

**Article 3 :** Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.

- **DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-04 - Séance du 01/03/2023 - programme prévisionnel de travaux de dévoiement des canalisations AEP existantes en domaine privé sur les communes de PAGEAS, SAINT BRICE sur VIENNE, VERNEUIL sur VIENNE, FEYTIAT, ISLE et Saint MATHIEU**

*Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

**Article 1 :** *Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de dévoiement des canalisations AEP existantes en domaine privé sur les communes de PAGEAS, SAINT BRICE sur VIENNE, VERNEUIL sur VIENNE, FEYTIAT, ISLE et Saint MATHIEU dont le montant total s'élève à 285 000 € HT ;*

**Article 2 :** *Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

**Article 3 :** *Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.*

- **DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-05 - Séance du 01/03/2023 - Demande de subvention : programme prévisionnel de travaux d'interconnexion du réseau AEP entre les villages de Frioul et Hautefaye sur la commune de MEUZAC**

*Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

**Article 1 :** *Décide de solliciter l'Agence de l'Eau Adour Garonne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 30% pour le programme prévisionnel de travaux d'interconnexion du réseau AEP entre les villages de Frioul et Hautefaye sur la commune de MEUZAC dont le montant total s'élève à 127 100 € HT ;*

**Article 2 :** *Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

**Article 3 :** *Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.*

- **DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-06 - Séance du 01/03/2023 - Demande de subvention : programme prévisionnel de travaux de mise en conformité des protections des captages situés à la Porcherie, la Croisille sur Briance, Nexon et Glanges**

*Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

**Article 1 :** *Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de mise en conformité des protections des captages situés à la Porcherie, la Croisille sur Briance, Nexon et Glanges dont le montant total s'élève à 55 372,90 € HT ;*

**Article 2 :** *Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

**Article 3 :** *Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.*

- **DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-06-Séance du 01/03/2023-Demande de subvention : programme prévisionnel de travaux de mise en conformité des protections des captages situés à la Porcherie, la Croisille sur Briance, Nexon et Glanges**

*Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

**Article 1 :** *Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de mise en conformité des protections des captages situés à la Porcherie, la Croisille sur Briance, Nexon et Glanges dont le montant total s'élève à 55 372,90 € HT ;*

**Article 2 :** *Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

**Article 3 :** *Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.*

- **DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-07- Séance du 01/03/2023-Demande de subvention : programme prévisionnel de travaux de mise en conformité des protections du captage de la Briance**

*Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :*

**Article 1 :** *Décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 20% pour le programme prévisionnel de travaux de mise en conformité des protections du captage de la Briance situé sur la commune du VIGEN dont le montant total s'élève à 60 615,50 € HT ;*

**Article 2 :** *Autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;*

**Article 3 :** *Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2023.*



M. Georges BEAUDOU, délégué titulaire de la Commune de MEILHAC, explique que d'importantes aides ont été débloquées sur ce bassin versant. A voir si cela ne fait pas doublon avec les actions du SABV. De plus, ne serait-il pas judicieux d'implanter des clôtures électriques moins coûteuses que des clôtures rigides pour la même efficacité et facilité l'entretien ?

M. Pascal DUBREUIL explique que ces travaux sont issus des prescriptions de l'arrêté préfectoral. Un travail en collaboration avec le SABV est en cours. Les travaux à faire seront affinés avec tous les intervenants.

• **DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2023-08 - Séance du 01/03/2023 - Ressources humaines : création d'un poste d'agent de maîtrise et modification du tableau des effectifs**

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité des suffrages exprimés :

**Article 1 :** décide de créer un emploi permanent à temps complet d'agent de maîtrise territorial et de supprimer l'emploi permanent à temps complet d'adjoint technique principal de 1ère classe ;

**Article 2 :** approuve la modification du tableau des effectifs du Syndicat comme suit :

Filière	GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	POURVU TITULAIRE	Dont : temps non complet
Administrative	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adj. Adm. Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
	Adjoint administratif	C	1	1	
Technique	Technicien Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1	
	Technicien Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	1	1	
	Technicien	B	3	3	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	
	Adjoint Technique de 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1	1 (10/35 <sup>ème</sup> )


**Article 3 :** dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget du Syndicat ;


**Article 4 :** note que cette création de poste sera effective à compter du 15 avril 2023 et charge Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

### III. Point Agenda

La prochaine assemblée est fixée au mardi 14 mars 2023 à 18h30 – Siège du Syndicat VBG à AIXE SUR VIENNE.


### IV. Affaires diverses

 M. Maurice LEBOUTET, président, fait part de son rendez-vous avec le secrétaire général de la Préfecture. Celui-ci est très attaché à l'eau potable et à sa gouvernance au niveau départemental. Il accompagnera l'extension du territoire syndical pour faciliter le partage de la ressource en eau à tous les administrés dans ce contexte de changement climatique.

 M. Maurice LEBOUTET, président, précise qu'il a reçu une sollicitation relative à la célébration des 50 ans de la Filière eau de Limoges. Il propose une aide financière de VBG pour aider à la réalisation de ce bel évènement.

M. Pascal THEILLET, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, explique que cette démarche est initiée par les anciens de l'ENSIL et qu'elle est très importante pour la filière eau sur notre département.

A ce titre, le Bureau décide d'apporter un soutien financier de 1 000 €. Une délibération sera prise en ce sens au comité syndical.

 M. André DUBOIS, délégué titulaire de la Commune de Saint YRIEIX la PERCHE souhaite reparler des absences de M. Didier MARCELLAUD, élu membre du bureau, qui n'est toujours pas présent aux réunions du bureau et des assemblées générales.

M. Pascal THEILLET, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Limoges Métropole, rappelle qu'il lui a téléphoné plusieurs fois pour lui en parler mais que M. MARCELLAUD n'a pas donné suite.

*Les membres du bureau à l'unanimité se prononcent favorablement pour lui envoyer un courrier en recommandé en demandant sa démission afin de pouvoir désigner un autre élu à sa place.*

***L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 20h30 heures.***

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 1<sup>er</sup> mars 2023.

Le Président du Syndicat

Le secrétaire de séance,

**Maurice LEBOUTET**

**André DUBOIS**

*Délégué titulaire de la Commune  
de Saint YRIEIX la PERCHE*